

COMMUNIQUE

**De Philippe ESNOL
Maire de Conflans-Sainte-Honorine
Conseiller général des Yvelines**

Objet : Réaction de fin de concertation sur le prolongement de l'A 104

A l'occasion de la dernière réunion de concertation de la CPDP qui s'est tenue à Pontoise le 19 juin, Philippe Esnol a fait parvenir à M. Pierre Bergougnoux un courrier dénonçant la dérive du processus engagé en raison de l'activisme du maire d'Andrésy privilégiant ses intérêts locaux, avec l'appui du député Pierre Cardo et des services de l'Etat, au détriment des villes de Pierrelaye, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Germain-en-Laye (pour la partie forêt) et Achères.

Philippe Esnol se déclare surpris d'apprendre par la presse, le matin même de la réunion, qu'un consensus se dessinerait autour du projet soutenu par le Maire d'Andrésy pour un tracé passant par Pierrelaye, franchissant la Seine entre Herblay et Conflans et longeant la rive gauche de la Seine vers Achères. Il rappelle que le M. Hugues Ribault n'est nullement mandaté pour engager d'autres communes que la sienne et que ce tracé n'est ni plus ni moins qu'une variante du tracé bleu qui avait été majoritairement rejeté au même titre que tous les autres.

Philippe Esnol précise que Conflans n'est pas partie prenante de ce choix et que le seul tracé envisageable pour le bouclage nécessaire de la Francilienne aurait été le tracé qu'il préconisait vers le Nord-Ouest pour retrouver le C13/F13.

Ce tracé n'ayant pas été étudié sérieusement il ne reste donc que des variantes dans le fuseau d'origine qui traverse des zones très urbanisées et qui à ce titre suscite légitimement le maximum d'oppositions. Philippe Esnol dénonce le lobbyisme de la Ville nouvelle, de la Chambre de commerce et du groupe PSA qui oeuvrent pour ce fuseau et de préférence pour le réseau dit historique sans se préoccuper des populations traversées ainsi sacrifiées à des intérêts purement économiques et financiers.

Philippe Esnol estime que si le gouvernement à qui appartient la décision décide d'un tracé en zone urbanisée, il faut qu'il en accepte logiquement le surcoût qu'entraînerait la nécessaire protection de la santé et des conditions de vie des populations traversées. A cet égard, Philippe Esnol demande que soit étudiée l'hypothèse évoquée d'un passage en tunnel souterrain de l'autoroute A 15 à la sortie d'Achères.

Le prolongement de la Francilienne est destiné à modifier définitivement les communications, le transport et le cadre de vie des Franciliens, le critère principal pour le choix du tracé doit donc être la protection de leur cadre de vie et de leur santé qui n'est pas monnayable.

Le 21 juin 2006
Philippe Esnol